Un ostréiculteur de 44 ans mis en examen pour violences volontaires : sa compagne toujours dans le coma

Dans la nuit du 20 au 21 août à La Teste-de-Buch, en Gironde, un homme de 44 ans aurait décoché un violent coup de poing à sa compagne, aujourd'hui dans le coma, suite à une dispute en pleine rue. Mis en examen, il a été placé sous contrôle judiciaire.

Elle est toujours dans le coma. Ce jeudi 20 août, dans la soirée, un homme de 44 ans a eu une altercation avec sa compagne devant leur domicile situé dans le quartier du port du Rocher, à La Teste-de-Buch, en Gironde, au retour d'une sortie. Grièvement blessée, elle est actuellement hospitalisée, dans le coma.

Interpellé le lendemain par les forces de l'ordre, le parquet de Bordeaux a confirmé ce dimanche 24 août sa mise en examen pour violences volontaires ayant entraîné une infirmité permanente sur conjoint. Il a été placé sous contrôle judiciaire, ce dimanche, en fin de journée. Le parquet a annoncé faire appel de cette décision. Par ailleurs, en cas de décès de la victime, les faits pourraient être requalifiés.

Coup de poing

Selon les premiers éléments, le quadragénaire, un ostréiculteur du bassin d'Arcachon, a violemment répondu à une gifle en lui assénant un coup de poing, la projetant par terre, d'après une information révélée par le journal Sud-Ouest.
Elle a ensuite chuté sur le sol et ne se serait pas relevée. La victime, âgée également de 44 ans, est depuis plongée dans le coma depuis jeudi soir. "*Elle est toujours dans un état très grave*", indiquait, ce lundi 25 août, le procureur de Bordeaux.

Lors de sa garde à vue, l'auteur des coups aurait reconnu la violente dispute mais indiqué ne pas se souvenir du coup de poing en question. Aux secours venus prendre en charge la victime, il avait d'ailleurs évoqué un accident à leur domicile. Les faits ont en réalité été révélée par une mineure, amie de la fille de l'auteur des coups, qui s'est rendue au commissariat de Bordeaux pour dénoncer l'altercation à laquelle elle avait assisté.

Connu des services de justices, l'homme avait déjà été condamné pour violences réciproques. Les faits remontent à l'été dernier et concerneraient une ancienne compagne.

*FranceInfo - Nouvelle Aquitaine - Écrit par**Catherine Bouvet** , **AFP** et **Julie Chapman** Publié le25/08/2025 à 11h05*